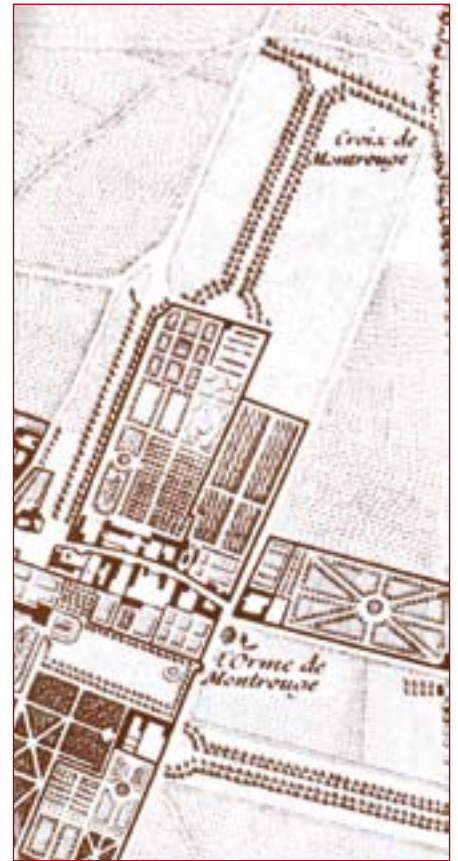


# L'orme de Montrouge

Avant de reprendre dans de prochains numéros notre série systématique, « Des maires et des rues », et à un moment où fleurissent les installations de squares d'angle à Montrouge, arrêtons-nous un instant sur un ancien coin de verdure : la mare et l'orme de Montrouge.

À l'aide d'un dictionnaire comme le Littré, on peut se montrer savant en indiquant qu'il s'agit d'un grand arbre « de la famille des ulmacées » (du latin *ulmus* : orme) ou celtidées (gaulois ?), démembrément de la famille des urticées (un botaniste nous expliquera-t-il le lien de l'orme avec l'ortie – fût-elle blanche ?). Suit la description des quelques vingt sous-espèces dont nous vous ferons grâce, qu'elles soient d'Amérique, de Sibérie ou de Samarie, sans omettre la planète des ulmacées qu'on affubla du nom licencieux d'orme polygame... En fait, l'étymologie, du celte au scandinave, rattache le mot à l'idée de brillance, voire du feu. L'Antiquité consacrait l'arbre à Mars, dieu de la guerre. Un orme célèbre, plus proche de nous, se dressait devant

l'église Saint-Gervais à Paris, lieu de réunion des maçons et des tailleurs de pierre que nos carriers ont pu souhaiter imiter. Ici encore, l'explication des dictionnaires est riche d'enseignements. L'expression « juges de dessous l'orme » désignait en effet les petits magistrats de villages qui n'avaient pas de tribunal. Ils jugeaient, soit dans une salle de la maison seigneuriale (on sait qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Madame de Guerchy leur ouvrait une pièce de son château), soit – d'où l'expression – à la porte de celle-ci où se trouvait d'ordinaire un orme, souvenir de celui qui coiffait traditionnellement la « motte » – ancêtre primitive du château –, visible de tous. La justice était ainsi rendue publiquement. Non sans ironie, l'invitation populaire « Attendez-



Plan de 1731 (de Roussel) – De la Croix de Montrouge (au nord), on prend le chemin de Bagneux et, en arrivant à l'orme et à la mare, on tourne à droite pour arriver au Grand Montrouge...



Montrouge vu de la route d'Orléans au XVII<sup>e</sup> avec les toitures élaborées du château à l'arrière-plan. Le coq du clocher dépasse les maisons (marquées d'une croix, appartenant aux Guillemites). Les murs longent l'actuelle avenue Henri Ginoux. L'orme est bien haut mais trop frêle pour avoir été planté en 1553 : il ne serait pas le premier.

moi sous l'orme » s'utilisait jadis pour un rendez-vous auquel on n'avait nul dessein de se rendre. Le lien logique avec le fonctionnement de la justice locale n'est pas précisé ; fut-ce parce que le parti fautif ne se présentait que rarement par crainte d'une application immédiate de la sentence, ou, au contraire, pour moquer la lenteur avec laquelle la justice s'y rendait. Au Moyen Âge, on s'y rassemblait en mai pour tenir des « plaids de courtoisie et de gentillesse » et se livrer aux « jeux sous l'orme », c'est-à-dire qu'on y dansait, on y chantait et on organisait des concours de poésie. La population totale du Montrouge d'alors n'y suffisait pas et, si cela était, il fallait appeler à la rescousse les fêtards des villages voisins : Vanves, Arcueil, Bagneux ou Gentilly dont on disait que les filles « étaient faciles ». Les littérateurs de l'époque, comme Rabelais, nous apportent la preuve de ces nombreuses réjouissances champêtres, « rave parties » d'un autre temps mais sans doute de mœurs semblables.

**Patrick Vauzelle, Société historique et archéologique du Grand Montrouge**